



www.ffvoile.org



Partenaire officiel

COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

COMMUNICATION AUX ARBITRES

février 2006

HOMMAGES

La Commission Centrale d'Arbitrage souhaite rendre hommage à Olivier Morel décédé le 10 février dernier. Olivier était juge national depuis 1999, très impliqué dans l'arbitrage, il était également Président de la Commission Régionale de la Ligue Ile de France depuis de nombreuses années. Nos pensées vont en ce moment à son épouse et à ses proches.

FORMATION CONTINUE : SEMINAIRES 2006

Le séminaire des comités de course programmé à l'Ecole Nationale de Voile les 4 et 5 mars prochain est confirmé. 40 personnes sont inscrites et vont recevoir une confirmation ainsi que le programme de ces deux jours.

La CCA a décidé lors de sa réunion des 16 et 17 février dernier de repousser le séminaire des juges, initialement programmé aux mêmes dates à l'ENV, en raison du nombre d'inscrits trop faible (10 personnes).

Les dates des séminaires de fin d'année sont fixées :

- séminaire jauge : Ecole Nationale de Voile, 25 et 26 novembre 2006
- séminaire Comités de course : Ecole Nationale de Voile, 25 et 26 novembre 2006
- séminaire umpires : lieu à déterminer, 24 au 26 novembre 2006
- séminaire juges : Fédération Française de Voile, 16 et 17 décembre 2006

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en adressant un courrier à la CCA ou un mail à l'adresse cca@ffv.fr

ISAF OFFSHORE SPECIAL REGULATIONS

Extrait du relevé de décisions du Conseil d'Administration de la FFVoile (16 décembre 2005)

Adoption des Offshore Special Regulations

- **Résolution 1** : toutes les courses au large et océaniques au départ du territoire français et inscrites au calendrier officiel des courses de la FFVoile, qui relèvent des catégories 0 et 1 des Offshore Special Regulations (OSR) telles que définies par l'ISAF, doivent respecter les règles "ISAF OSR", avec les exceptions suivantes :

* article 3.02.2 repris dans l'annexe K 3.1 (keel wet box) : l'application de cet article est reportée pour les bateaux relevant de la Classe Mini 6,50.

* article 3.18 (toilettes) : l'application de cet article est reportée au 1er janvier 2008 pour les bateaux relevant des Classes Mini 6,50 et Figaro Bénéteau 2.

* article 3.28.1 (moteur) : les bateaux relevant de la Classe Mini 6,50 sont dispensés de moteur.

* article 4.05 (extincteurs) : les bateaux relevant de la Classe Mini 6,50 sont dispensés d'un deuxième extincteur.

* article 4.26.4 c (voile de cape) : l'application de cet article n'est pas obligatoire, mais est fortement recommandée.

Le CA adopte à l'unanimité la résolution 1

- **Résolution 2** : la FFVoile, via le correspondant de l'Offshore Training Advisory Panel (OTAP) en France qui en aura la charge, tiendra une liste des coureurs à jour de leur certificat « ISAF approved » pour les stages de survie. Cette liste sera également disponible auprès de la CCA, où

elle sera consultable par les coureurs pour eux-mêmes, et par les arbitres et/ou organisateurs de courses requérant un tel certificat.

Le CA adopte à l'unanimité la résolution 2.

SITE INTERNET

1°) Un grand nombre de règles de classe/règles de jauge sont désormais en ligne sur notre site, page arbitrage, les Règles, « les règles de classe ».

2°) Le compte rendu de la réunion entre les présidents des Commissions régionales d'arbitrage et la CCA est en ligne sur le site, page arbitrage, à l'adresse suivante (réunions 2005) :

http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/compte_rendu.html

POCHETTES BATEAUX

En collaboration avec le département Développement de la FFVoile, l'ensemble des arbitres nationaux et régionaux va recevoir une pochette contenant un kit magnétique de bateaux, bouées, etc.. L'envoi de ces pochettes est programmé pour le début du mois de mars.

AFCAM

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION FRANCAISE DU CORPS ARBITRAL MULTISPORTS - vendredi 3 février 2005 au CNOSF - Paris

En présence de Jean-François Lamour, Ministre de la Jeunesse et des Sports et de la vie associative et d'Henri Sérandour, Président du CNOSF

Un premier constat : il y a cinq ans, le nombre d'arbitres en France, toutes disciplines confondues, était de 200.000, en 2004 il tombe à 170.000, et à 165.000 en 2005.

Jean-François Lamour, Ministre de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative, réaffirme sa volonté de voir aboutir ce projet de loi : l'arbitre est garant de l'équité et du respect des règles du jeu, l'arbitre est indépendant, il doit pouvoir bénéficier d'une protection pénale renforcée, d'un statut fiscal et de cotisations adaptées : l'ensemble de cette proposition fera l'objet d'une proposition de loi courant 2006.

Henri Sérandour, quant à lui, met l'accent sur l'importance de l'attitude des parents et du comportement des sportifs.

Election du nouveau Comité directeur de l'AFCAM (121 membres, C. Peyras est élu pour la FFVoile). Michel Dailly est réélu à l'unanimité au poste de président de l'AFCAM pour son 5^{ème} mandat consécutif.

Statut fiscal et social de l'arbitre : exposé de M. Vajda

La future loi est axée sur 3 principes de base :

- indépendance de l'arbitre, garante de son impartialité
- notion de mission de service public, donc protection pénale renforcée de l'arbitre
- statut social et fiscal : annualisation des sommes perçues par les arbitres jusqu'à un plafond de 4860€, somme non imposable sur le revenu. Le statut social va être uniformisé pour exempter les arbitres des cotisations sociales à hauteur de ce même plafond, quelle que soit la caisse sociale.

Michel Dailly expose son plan d'action pour 2006-2009 :

- obtenir des facilités de disponibilité pour les arbitres de haut niveau par rapport à leur employeur
- obtenir l'autorisation de cumul des activités et des rémunérations pour les arbitres salariés de la fonction publique
- mettre en place une enquête sur les indemnités d'arbitrage au niveau national
- mettre l'accent sur l'arbitrage féminin (un forum est prévu à ce sujet le 22 mars prochain)
- mettre l'accent sur les jeunes arbitres

M. Vajda souligne également que la prise en charge des arbitres doit être un poste budgétaire établi en priorité par les organisateurs des compétitions, et non le dernier poste budgétaire prévu, comme cela se fait le plus souvent.

Remise des trophées de l'arbitrage :

Pour la voile, deux arbitres ont été récompensés : Gérard Bossé est distingué dans la catégorie « arbitre élite », pour son activité d'arbitre international, Chef Umpire du Championnat du Monde de Match Racing 2005, et umpire de la 32^{ème} Coupe América. Thibaut Gridel quant à lui est récompensé dans la catégorie « arbitre espoir » pour son arbitrage actif et sa nomination d'umpire international par l'ISAF (Thibaut est né en 1979, et est un des plus jeunes arbitres nationaux et le plus jeune arbitre français international).

Rappel de l'adresse du site internet de l'AFCAM : <http://www.arbitre-afcam.org>

ACCES SIMPLIFIE AUX REGLES DE COURSE

Dans le cadre de sa démarche actuelle d'accès simplifié aux règles, la Commission Centrale d'Arbitrage a élaboré un formulaire de « protestation/réclamation » simplifié, destiné aux jeunes coureurs. Seul le recto du formulaire traditionnel a été retravaillé, pour faciliter sa compréhension par les jeunes, le verso destiné au comité de réclamation restant à l'identique. Ce formulaire est en ligne sur notre site internet, dans la page « arbitrage », rubrique « documents et formulaires - formulaires de régates ».



Christian Peyras
Président de la Commission Centrale d'Arbitrage



Corinne Aulnette
Cadre fédéral chargée de la CCA